Table des matières

Article I.	Orgo	anisation	3
Section	I.1	Organisateur.	3
Section	I.2	Contacts et adresse du circuit.	3
Section	I.3	Règlements de référence.	3
Article II.	Cale	endrier	4
Section	II.1	Horaires	4
Article III.	. <i>M</i>	Iodalités de participation	4
Section	III.1	Hyper Kart.	4
Section	III.2	Challenger (clé en mains).	5
Article IV.	P_{ϵ}	articipation à l'épreuve	6
Section	IV.1	Pilotes admis.	6
Section	IV.2	Dispositions spécifiques.	6
Section	IV.3	Interventions piste.	7
Section	IV.4	Ravitaillement/passage aux stands.	7
Article V.	Mat	ériel et Equipements (karts et matériels admis)	8
(a)	Châ	ssis.	8
(b)	Mot	eurs	8
(c)	Pnet	umatiques (vendus par l'organisateur)	8
(d)	Écla	irage du kart	8
(e)	Panı	neautage	8
(f)	Carl	ourant	9
(g)	Huil	le de mélange.	9
(h)	Autı	res points spécifiques.	9
Article VI.	D	éroulement de l'épreuve	9
Section	VI.1	Horaires des meetings (annexe 1)	9
Section	VI.2	Enregistrement des équipages.	9
Section	VI.3	Enregistrement du matériel et des équipements.	9
Section	VI.4	Briefing.	9
Section	VI.5	Essais.	10
Section	VI.6	Procédure de mise en grille	10
Section	VI.7	Procédure de course.	10
Section	VI.8	Procédure d'arrivée.	10
Section	VI.9	Procédure de podium.	10



















Section VI.10 Classement du cham	npionnat	11
Article VII. Contrôles et pénalités		12
(a) Pénalités à caractère généra	1	12
(b) Pénalités châssis/carénage.		12
(c) Pénalités de poids		12
(d) Pénalités de matériel		12
(e) Pénalités pour infractions su	ur la piste (sur décision des Commissaires Sportifs)	12
(f) Pénalités pour dépassement	t de vitesse maximum autorisée dans la voie des stands	12
Article VIII. Annexe 1 - Horaires prév	visionnels 24 heures	13
Article IX. Annexe 2 – Procédure Są	ıfety Kart	13
(a) Neutralisation de la course	: Kart de Sécurité "Safety Kart"	13

















Article I. Organisation.

Section I.1 Organisateur.

L'Association Sportive de Karting ACO LE MANS organise le CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024. La compétition aura le statu de course Nationale.

Section I.2 Contacts et adresse du circuit.

Karting des 24 Heures

⊞ Route du Chemin aux bœufs 72100 LE MANS

2 02 43 40 80 01 **2** 02 43 40 21 43

E-mail accueil-karting@lemans.org Site Internet: www.lemans-karting.com Facebook: 24 Heures Karting | Facebook

Section I.3 Règlements de référence.

Tous les pilotes, concurrents, officiels participant au CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024 s'engagent en leur nom propre et celui de leurs employés et agents, à observer toutes les dispositions :

- Des Prescriptions Générales applicables aux Compétitions internationales CIK/FIA,
- Du Code Sportif International (« le Code »),
- Du présent Règlement Sportif (FFSA).
- Du Code de Conduite sur Circuits de Karting,
- Du règlement Technique de Karting (« le Règlement Technique »),
- Du règlement des Coupes de Marque (FFSA et International),
- Du règlement de la Compétition,

Tous les points non prévus au présent règlement relèvent de l'ensemble de ces documents.

L'épreuve aura lieu quelles que soient les conditions atmosphériques. En cas de force majeure, l'organisateur se réserve le droit, d'ajourner ou d'avancer l'épreuve selon les circonstances. Dans ce cas il avisera les concurrents dans les délais les plus brefs et leur remboursera exclusivement le droit d'engagement.



















Article II. Calendrier.

Le CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024 se déroulera en 1 épreuve et donnera lieu à un classement général du CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024

24H KARTING LE MANS	23/24/25 août 2024	Circuit CIK

L'ASK ACO se réserve le droit d'annuler l'épreuve en cas d'un nombre d'engagement inférieur à 20.

Section II.1 Horaires.

Les horaires seront communiqués 1 mois avant la date de l'épreuve.

Article III. Modalités de participation.

Les concurrents pourront participer à l'épreuve dans 2 catégories : *Hyper Kart* ou *Challenger*.

Section III.1 Hyper Kart.

Le concurrent participe à l'épreuve avec son propre kart et sa propre organisation.

- Châssis PRAGA Dark LE MANS, moteur Marque ROTAX, Type NATIONALE FFSA/J125 Max, J125 Max avec pièces EVO et 125 Junior Max evo FFSA- 125 cm³, poids 145 Kg,
- Châssis PRAGA Dark LE MANS, motorisation KA100, poids 145 Kg.
- Châssis PRAGA Dark LE MANS, moteur Rotax 125 MAX EVO, poids 160 Kg,
- Châssis PRAGA Dark LE MANS, moteur X30, poids 160 Kg,

Les demandes d'engagement devront parvenir à l'ACO au plus tard le 15 août.

Le droit d'engagement est fixé à 990 € TTC.

Les inscriptions devront se faire via le site www.lemans-karting.com

Les sommes versées au titre de l'inscription pour l'épreuve seront conservées par l'organisateur en cas de désistement ou annulation du fait du concurrent quel que soit le motif.



















Section III.2 Challenger (clé en mains).

Le concurrent participe à l'épreuve Championnat de FRANCE ENDURANCE 2024 avec un kart mis à sa disposition par l'ACO avec la maintenance technique et mécanique gérée par l'ACO.

Châssis PRAGA Dark LE MANS, motorisation KA100, poids 155 Kg.

L'inscription au CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024, devra se faire via notre site www.lemans-karting.com.

Le tarif du CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024 est de 9.990 € TTC;

Au moment de l'inscription, 1.000 € TTC d'arrhes devront être versées par le Client. Le solde devra parvenir à l'ACO selon les modalités suivantes :

- 2.990 € TTC plus (+) 1.000 € relatifs au dépôt de garantie mentionné à l'article 6.5 des CGPL avant le 30 juin
- **6.000 € TTC** avant le 15 juillet2024.

Les sommes versées au titre de l'inscription pour l'épreuve des 24 Heures seront conservées par l'organisateur en cas de désistement, annulation du fait du concurrent quel que soit le motif.

Tout délai de paiement non respecté entraînera l'annulation de l'inscription du concurrent avec effet immédiat sans remboursement des sommes déjà versées quel que soit le motif.

La participation d'un concurrent au CHAMPIONNAT DE FRANCE ENDURANCE 2024 pour la catégorie Challenger est conditionnée par l'acceptation exhaustive des conditions générales de participation et location du kart.

















Article IV. Participation à l'épreuve.

Section IV.1 Pilotes admis.

L'épreuve est ouverte à tout pilote atteignant l'âge de 15 ans au cours de l'année 2024, détenteur d'une licence nationale ou internationale de karting "Pilote concurrent conducteur" en cours de validité, délivrée par la FFSA, et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière.

L'épreuve est ouverte à tout pilote handisport atteignant l'âge de 15 ans au cours de l'année 2024, détenteur d'une licence nationale Karting "Pilote concurrent conducteur handisport", d'une licence nationale étrangère et de l'autorisation de son ASN, avec justificatif médical.

Le nombre maximal de participants est fixé à 46 équipes.

Section IV.2 Dispositions spécifiques.

Les pilotes devront rouler à allure réduite dans la voie des stands (vitesse limitée à 30 km/heure).

Le temps de roulage est déterminé par différence entre les temps de passage à la sortie et à l'entrée des stands.

Le poids minimum est celui du kart +pilote. Le contrôle se fera lors de chaque entrée dans la voie des stands. La direction de course se réserve le droit de suspendre la pesée à l'entrée de la voie des stands pour cas de force majeure sans appel possible.

	Challenger Clé en main	Hyper Kart Nationale/KA 100	Hyper Kart Rotax EVO/X30	
Nombre pilotes		De 4 à 10		
Age minimum		15 ans dans l'année		
Type licence*	Validée 2024			
Poids minimum*	155 Kg	145 Kg	160 Kg	
Nombre relais minimum				
24 Heures	45	35	35	
Temps relais maximum		45 mn		
Temps repos minimum entre 2 relais		30 mn		
Temps minimum entre entrée et sortie des stands		A déterminer		
Durée roulage maximum				
24 Heures	8Н	8Н	8Н	
Pneumatiques slick		4 trains		
Pneumatiques pluie		NON		

















Section IV.3 Interventions piste.

Aucun membre du team ne pourra venir en aide au pilote en difficulté sur la piste. Le pilote devra se mettre en sécurité et attendre l'intervention de l'équipe technique de l'organisateur.

Cette disposition s'applique depuis la ligne de sortie des stands et jusqu'à celle de l'entrée.

L'endroit de récupération des karts sera indiqué au briefing.

Section IV.4 Ravitaillement/passage aux stands.

Sécurité/Environnement.

- ravitaillement = pilote en dehors du kart, moteur éteint,
- extincteur = 6 kg à portée de main,
- tapis de sol réglementaire devant et dans le stand.
- _intervention devant le stand du concurrent: maximum 3 intervenants + pilote

Dans le stand :

Catégorie Hyper Kart.

- Interventions possibles dans la voie des stands:
 - Changement de bougie,
 - Graissage de la chaine,
 - Changement de batterie,
 - Remise en place du carénage (sans outil),
 - Changement de pilote,
 - Ajustement du lest amovible.
 - Changement du réservoir.

✓ <u>Système de démarrage.</u>

Un démarreur extérieur peut être utilisé mais seulement devant le stand de l'équipage.

Réservoir amovible obligatoire, 3 maximum, carburant fourni par l'organisateur en zone technique.

Catégorie Challenger.

- Toute intervention sur le kart est faite par l'équipe technique de l'organisateur en zone technique.
- Interventions possibles dans la voie des stands :
 - Changement de pilote,
 - Ajustement du lest amovible.



















Article V. Matériel et Equipements (karts et matériels admis).

(a) Châssis.

<u>Catégorie Hyper Kart.</u>

Chaque équipage disposera d'un châssis PRAGA DARK LE MANS.

Seules les pièces suivantes sont libres :

- Le siège,
- Le volant et le moyeu de volant,
- Les pédales,
- La protection de la couronne (maximum 200 mm)

Toutes les autres pièces et accessoires doivent rester d'origine.

Seul le cadre pourra être remplacé en cas de nécessité et après accord des Commissaires Techniques et validation par les Commissaires Sportifs. Le cadre de remplacement devra être présenté lors de l'enregistrement du matériel.

Il devra être contrôlé par les Commissaires Techniques après remontage.

Liste des éléments pré-montés sur le cadre : biellettes, colonne de direction, arbre, siège, plancher.

Catégorie Challenger. voir contrat clé en mains.

(b) Moteurs.

Hyper Kart = 2 moteurs, plombés, conformes à la fiche d'homologation des Coupes de Marque constructeur (caractéristiques techniques, cotes, poids, diagrammes, photos, etc...),

Challenger = voir contrat clé en mains.

(c) Pneumatiques (vendus par l'organisateur).

Hyper Kart = Chaque équipage disposera de

24 Heures = 4 trains de pneus slick (gommes à définir), en gestion libre et contrôlés dès les essais officiels.

(d) Éclairage du kart.

Le kart devra être équipé exclusivement de l'éclairage fourni lors de l'achat du châssis.

Eclairage défaillant	Remise en conformité exigée lors du prochain passage par le stand.
ou	Remise en conformité obligatoire
Présentation du drapeau Défaut technique	

(e) Panneautage.

Seules les personnes munies de la chasuble auront accès au muret des stands.

















(f) Carburant.

L'essence SP98 sans plomb sera distribuée par l'organisateur et devra être utilisée par tous les concurrents dès le début des essais et jusqu'à l'arrivée de la course. Elle sera délivrée dans le récipient métallique prévu à cet effet exclusivement. Un volume maximal de *30 litres* sera délivré à chaque venue à la pompe.

Le paiement sera effectué à chaque passage par carte bancaire exclusivement.

- Lieu de fourniture : bâtiment technique,
- **Stockage**: Uniquement dans le stand,
- Limité à *2 réservoirs pleins* et le *récipient métallique* utilisé pour l'approvisionnement.

Le contrôle du stockage du carburant sera effectué par le commissaire de stand affecté au concurrent.

(g) Huile de mélange.

Seules les huiles homologuées CIK/FIA de l'année en cours sont autorisées.

(h) Autres points spécifiques.

Pour faciliter le graissage de la chaine, 1 trou est autorisé entre les 2 points de fixation du carter de chaîne au châssis ou aux paliers.

Déroulement de l'épreuve. Article VI.

Section VI.1 Horaires des meetings (annexe 1).

Section VI.2 Enregistrement des équipages.

Un représentant de chaque équipage devra passer au secrétariat d'organisation pour la confirmation définitive de son engagement. Il devra être muni de toutes les licences du Team. Les licences seront contrôlées et conservées par l'ASK-ACO. En cas d'absence d'une licence, l'engagement ne sera pas enregistré.

Il recevra les documents ou matériels suivants :

Désignation	Hyper Kart	Challenger.
Pilotes	1 bracelet par pilote	1 bracelet par pilote
Intervenants	5 bracelets	5 bracelets
Team Manager	1 bracelet	1 bracelet
Chasubles	3	3
Transpondeur (fourni)	1	1

Section VI.3 Enregistrement du matériel et des équipements.

Voir l'Article 2.10 des Prescriptions Générales CIK-FIA. 2024.

Lors de l'enregistrement technique de chaque épreuve, il sera procédé à un marquage du châssis.

Un concurrent pourra changer le matériel déjà identifié lors de l'enregistrement technique jusqu'au début des essais qualificatifs.

Tout matériel changé devra être à nouveau présenté au contrôle technique.

Section VI.4 Briefing.

L'horaire et le lieu seront précisés dans le programme de l'épreuve.

La présence de tous les Concurrents et Pilotes concernés est obligatoire pendant toute la durée du briefing sous peine de sanction, voire d'une possible disqualification de la compétition. 2 listes de présence devront être signées : une par les Pilotes et l'autre par les Concurrents.

















Section VI.5 Essais.

L'épreuve se composera d'essai(s) officiel(s) et d'essai qualificatif(s).

- Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 14H00 et 18H00.
- Les essais libres officiels se dérouleront le samedi entre 9H30 et 11H30 (n° de course obligatoire).

La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) est obligatoire dès le début des essais libres sous peine d'une amende de 100€.

Les essais qualificatifs se dérouleront sur 8 minutes. Des groupes pour les essais qualificatifs pourront être créés.

Lorsqu'un pilote rentrera avant la fin de la phase de qualification, il ne pourra pas reprendre la piste et rejoindra directement le Parc Assistance Arrivée.

Section VI.6 Procédure de mise en grille.

La grille de départ sera déterminée par le classement des essais qualificatifs, sans distinction de catégorie.

L'accès à la grille de départ sera fermé 30 mn avant le départ.

Section VI.7 Procédure de course.

Après lancement de type 'LE MANS", les karts effectueront un ou plusieurs tours de formation sous procédure de Safety Kart. Le départ sera donné "lancé" au drapeau tricolore à l'issue du ou des tours de formation.

La course se déroulera sur une durée de 24 Heures sans arrêt du roulage des karts, sauf cas de force majeure nécessitant son interruption.

Procédure en cas d'incident.

En cas d'incident, une neutralisation de la course pourra être mise en place (Safety Kart ou slow) par le directeur de course ou son adjoint. Procédure détaillée en annexe 2.

En cas de danger, la course pourra être arrêtée au drapeau rouge. Elle ne reprendra que sur ordre de la Direction de course. En cas d'accident, le **drapeau rouge** pourra être présenté à tout endroit jugé nécessaire par la Direction de course.

Procédure d'arrivée. Section VI.8

La sortie de la voie des stands sera fermée dès la présentation du drapeau à damiers.

A l'issue de la 24ème heure de course, le drapeau à damiers sera présenté sur le kart en piste ayant effectué le plus grand nombre de tours.

Pour prétendre être classé, chaque concurrent encore en course devra franchir la ligne d'arrivée, et se voir présenter le drapeau à damiers dans un délai maximum de 3 minutes après le début de sa présentation.

Procédure de podium. Section VI.9

Les pilotes des équipages concernés devront se rendre au podium au plus tard 10 minutes après l'entrée en Parc Assistance Arrivée.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée.

















Classement de l'épreuve et du championnat. Section VI.10

Classement de l'épreuve.

Le classement officiel sera entériné à l'issue des vérifications techniques et sportives. Un classement scratch (et son podium) et un classement Challenger (et son podium) seront établis.

Classement du Championnat.

Le titre de « CHAMPION DE FRANCE ENDURANCE HYPERKART « sera attribué à l'équipage Hyperkart 1er. Le titre de « CHAMPION DE FRANCE ENDURANCE CHALLENGER « sera attribué à l'équipage Challenger 1 er

Les Champions de France seront invités à la cérémonie des Trophées du Sport Automobile 2024.



















Article VII. Contrôles et pénalités.

Les pénalités non prévues dans le présent règlement relèvent de l'article 2.24 des Prescriptions générales CIK/FIA.

(a) Pénalités à caractère général.

Non-respect de la sécurité, de l'environnement	3 tours
Non-respect des Officiels et comportement anti-sportif	3 à 10 tours
	Disqualification, Commission de discipline

(b) Pénalités châssis/carénage.

Carénage décroché pendant l'épreuve	Remise en conformité exigée lors du prochain passage par le stand.
Lors du dernier relais	Constatation en parc arrivée, 1 tour de pénalité, sans appel possible.

Si le directeur de course juge nécessaire de faire rentrer le pilote pour une remise en conformité, il présentera le drapeau de défaut technique accompagné du numéro.

Pénalités de poids.

De 0,1 à 1 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 1 tours de pénalité
De 1 à 2 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 2 tours de pénalité
De 2 à 3 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 3 tours de pénalité
De 3 à 4 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 4 tours de pénalité
De 4 à 5 kg en dessous du poids	Remise en conformité et 5 tours de pénalité
Supérieur à 5 kg	1 tour par tranche de kg supplémentaire

(d) Pénalités de matériel.

Pneus non marqués	Disqualification
Non-respect de la réglementation technique	Disqualification
Matériel non enregistré	Disqualification
Intervention sur un kart pendant une suspension au drapeau rouge	10 tours

(e) <u>Pénalités pour infractions sur la piste (sur décision des Commissaires Sportifs)</u>

Non-respect de la procédure de départ	1 tour, sauf couloirs, passage dans la voie des stands sans arrêt
Non-respect de la configuration du circuit (track limit).	1 tour
Couper la piste, moteur en marche ou non	3 tours
Présence sur la piste d'un membre du team	10 tours (disqualification si récidive)
Dépassement sous un drapeau jaune	3 tours
Non-respect du temps de roulage	Pénalité d'1 tour par minute d'infraction relevée.
Utilisation d'un démarreur externe en dehors de la zone autorisée.	1 tour.

(f) <u>Pénalités pour dépassement de vitesse maximum autorisée dans la voie des stands.</u>

1ère infraction	1 tour par tranche de 5 kms/h au-delà de la vitesse limite
2ème infraction et plus	3 tours par tranche de 5 kms/h au-delà de la vitesse limite

Toutes les pénalités en temps ou en tour visées à l'article VII sont insusceptibles d'appel.

















Article VIII. Annexe 1 - Horaires prévisionnels 24 heures

Vendredi 23 août 2024		
7 <i>H</i>	Ouverture paddock	Circuit CIK
9H/12H	Enregistrement administratif	Module sportif
10H/12H30	Enregistrement technique	Bâtiment technique
10H30/12H00	Distribution essence	Zone technique
10H30/12H00	Distribution des pneumatiques	Zone technique
12H00/14H00	Pause déjeuner	
14H00/18H00	Essais libres	Circuit CIK
18h00 / 18h30	Animation circuit	Circuit CIK
18h15/19H00	Briefing des pilotes /concurrents	Module sportif
Samedi 24 août 2024		
7 <i>H</i>	Ouverture paddock	Circuit CIK
8H30/9H00	Animation circuit	Circuit CIK
09H00/11H00	Essais officiels	Circuit CIK
09H00/11H00 11H00/11H30	Essais officiels Animation circuit	Circuit CIK Circuit CIK
11H00/11H30	Animation circuit	Circuit CIK
11H00/11H30 11H45/12H00	Animation circuit Essais qualificatifs	Circuit CIK Circuit CIK
11 <i>H00</i> /11 <i>H</i> 30 11 <i>H</i> 45/12 <i>H</i> 00 12H00/12H30	Animation circuit Essais qualificatifs Animation circuit	Circuit CIK Circuit CIK Circuit CIK
11H00/11H30 11H45/12H00 12H00 / 12H30 13H00/13H45	Animation circuit Essais qualificatifs Animation circuit Mise en grille	Circuit CIK Circuit CIK Circuit CIK Circuit CIK
11H00/11H30 11H45/12H00 12H00 / 12H30 13H00/13H45	Animation circuit Essais qualificatifs Animation circuit Mise en grille Départ des 24 heures Karting	Circuit CIK Circuit CIK Circuit CIK Circuit CIK

Annexe 2 - Procédure Safety Kart Article IX.

(a) Neutralisation de la course : Kart de Sécurité "Safety Kart".

En cas d'incident, une neutralisation du circuit avec procédure Safety Kart sera d'application.

Consignes aux officiels.

Quand le Directeur de course donnera l'ordre d'utiliser le Safety Kart, tous les postes de surveillance présenteront des drapeaux jaunes agités pendant la durée de l'intervention. Interdiction de dépasser, reprise de la course après avoir franchi le drapeau vert, la procédure SLOW pouvant remplacer la procédure Safety Kart en cas de besoin.

Le Safety Kart, feux orange allumés, partira de son poste pour prendre la piste.

Consignes aux pilotes.

Tous les karts en course devront se mettre en file derrière le Safety Kart à une distance inférieure à 3 longueurs de kart. Il est absolument interdit de dépasser avant de passer devant un drapeau vert agité, sauf si un kart ralentit en raison d'un problème grave.

Lorsque le Safety Kart sera déployé, tout kart conduit de manière inutilement lente, erratique ou jugée potentiellement dangereuse pour les autres pilotes à tout moment sera signalé aux Commissaires Sportifs.



















Pendant la procédure Safety Kart, les karts pourront entrer dans la voie des stands, mais ils ne pourront regagner la piste que si le feu orange est allumé à la sortie de la voie des stands. Il sera présenté de façon à permettre aux karts en attente à la sortie de la voie des stands de regagner la piste de course à une vitesse appropriée jusqu'à ce qu'ils rejoignent la fin de la file des karts derrière le Safety Kart.

Après le passage du dernier kart, la sortie des stands sera fermée au feu rouge.

Dans certaines conditions, le Directeur de course pourra demander au Safety Kart d'emprunter la voie des stands. Dans ce cas, et à condition que les feux orange du Safety Kart restent allumés, tous les karts devront le suivre sur la voie des stands sans se dépasser. Tout kart entrant dans la voie des stands dans ces conditions pourra s'arrêter devant le stand attribué à son équipe.

Lorsque le Directeur de course rappelle le Safety Kart, les feux orange sont éteints. C'est le signal qu'il rentrera à la fin du tour. A ce moment-là, le premier kart de la file derrière le Safety Kart peut imposer l'allure et, si nécessaire, se situer à plus de cinq longueurs du kart derrière lui. Aucun dépassement n'est autorisé avant le passage sur la ligne de départ.

Afin d'éviter le risque d'accident avant que le Safety Kart ne rentre à son poste, à partir du moment où les feux sont éteints, les pilotes doivent continuer à une allure n'impliquant ni accélération intempestive, ni freinage, ni toute autre manœuvre susceptible de mettre en danger d'autres pilotes ou de gêner le nouveau départ.

Après l'entrée du Safety Kart à son poste, les drapeaux verts agités seront présentés aux postes de commissaires. Ces drapeaux seront déployés un tour au maximum.

A la fin de la procédure Safety Kart, une fois que la piste est sous régime VERT, la sortie des stands restera fermée jusqu'au moment où le dernier kart (qui était en ligne derrière le Safety Kart) passe sur la piste au niveau de la sortie des stands.

Chaque tour accompli pendant que le Safety Kart sera compté comme tour de course.

Si la course se termine alors que le Safety Kart est encore en piste, les karts se verront présenter le drapeau à damier sur la ligne d'arrivée selon la procédure normale sans être autorisés à doubler.















